

DÉCISION SUR LES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ PANAFRICAINE (UPA)

Doc. Assembly/AU/11 (XX)

La Conférence

1. **RAPPELLE** sa Décision Assembly / AU / Dec. 290 (XV), adoptée en juillet 2010 à Kampala (Ouganda), visant à créer l'Université panafricaine (UPA), selon le modèle proposé par la Commission ;
2. **RAPPELLE EGALEMENT** la Décision Assembly/AU/Dec.418(XIX), adoptée en juillet 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie), sur le fonctionnement effectif de l'Université panafricaine ;
3. **FÉLICITE** les États membres et leurs établissements qui ont répondu à la demande de la Conférence de rendre l'UPA opérationnelle en accueillant des Centres régionaux, conformément à sa Décision Assembly/AU/Dec. 391(XVIII), adoptée en janvier 2011 à Addis-Abeba,
4. **FÉLICITE** les pays d'accueil de l'UPA qui ont signé les Protocoles d'accord pertinents ;
5. **INVITE** la région de l'Afrique australe à accélérer la sélection du pays qui abritera l'Institut thématique de l'UPA sur les sciences de l'espace ;
6. **PREND NOTE, EN OUTRE,** des recommandations du Conseil exécutif concernant l'adoption des Statuts de l'Université panafricaine;
7. **ADOpte** les Statuts de l'Université panafricaine.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2012

Decision on the Pan African University Statutes Doc. Assembly/Au/11(Xx)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/99>

Downloaded from African Union Common Repository